



## Compte rendu commission rudologie

7 décembre 2020

Visio-conférence

---

Présents : M. Basille (Vice-Président en charge de la rudologie), M. Blosseville (Saussezemare en Caux), M. Coufourier (Bornambusc), Mme Cuffel (Manneville la Goupil), M. Dupré (Bréauté), M. Gilles (Angerville Bailleul), Mme Hemnache (Ecrainville), M. Lemaire (Houquetot), Mme Morisse (Mentheville), M. Pederencino (Bénarville), M. Hasard (Grainville Ymauville), M. Malo Régis (Gonfreville Caillot), M. Niepceron (Vattetot sous Beaumont),

M. Remond (Président Communauté de Communes Campagne de Caux), M. Quesada, M. Fleury (vice-présidents pôle environnement)

Mme Davanne (Directrice Générale des Services), Mme Estival (Directrice Générale Adjointe, responsable du Pôle Environnement), Mme Le Gall (responsable de la préservation de l'environnement)

Excusés : M. Aube (Daubeuf Serville),

Absents : M. Duparc (Bec de Mortagne), M. Donnet (Annouville Vilmesnil), M. Fleuret (St Maclou), M. Fontaine (Tocqueville les Murs), M. Lemesle (Auberville la Renault), M. Moizan (Goderville), M. Navarre (St Sauveur d'Emmalleville), M. Varin (Bretteville du Grand Caux), Mme Schuft (Virville)

---

*M. Basille ouvre la séance à 18h07 et remercie les membres de la commission d'avoir rejoint cette réunion en visio. Les derniers éléments reçus de la part de l'Agglo de Fécamp Caux Littoral ont conduit à échanger avec la commission sur le montant de la redevance pour 2021. Les tarifs doivent être votés en Conseil Communautaire avant le 31 décembre pour une application au 1<sup>er</sup> janvier 2021.*

### **1. Les éléments de contexte**

#### **- Convention de Mutualisation pour la collecte des Ordures Ménagères avec l'Agglo Fécamp Caux Littoral**

La convention actuelle prend fin au 31 décembre 2020. Malgré plusieurs réunions d'échange auxquelles ont participé le vice-président, la directrice générale adjointe et la responsable de la préservation de l'environnement, il a été difficile d'obtenir les éléments quant à la poursuite de la convention, notamment le niveau d'augmentation de la contribution financière. Le chiffrage annoncé lors de la réunion du 1<sup>er</sup> décembre fait état d'une augmentation de 31%. La négociation a permis de diminuer le montant de 14 000€ mais nous sommes contraints d'accepter une **augmentation de 77 000€ pour 2021** (soit 26,5%). Nous sommes à ce jour en attente d'engagement écrit sur ce montant.

## - **Augmentation de la TGAP**

La TGAP déchets (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) est basée sur le poids en tonnes des déchets réceptionnés dans une installation (installation de stockage ou de traitement thermique). Elle concerne notamment les ordures ménagères résiduelles, le tout-venant de déchetterie et les gravats lorsqu'ils sont acheminés au centre de stockage. Le montant de cette taxe est révisé chaque année pour chaque type d'installation. En considérant une augmentation de 3 à 8€ la tonne pour les déchets incinérés (+5€), **la charge supplémentaire pour 2021 est estimée à 20 000€.**

## - **Projet déchetterie**

Concernant le projet de restructuration de la déchetterie, le reste à charge pour la collectivité (coût total – subventions) est estimé à 250 000€. En contractant un emprunt sur 10 ans, cela représente **25 000€/an** pour le budget investissement.

## **2. Propositions d'augmentation REOM**

La REOM contribue actuellement au budget à hauteur de 1 200 000€/an soit un équivalent de 6060 parts entières à 198€.

Augmentation de charges de 60 000€ ⇔ Augmentation 10€/part REOM

Objet de l'augmentation	Montant		Augmentation REOM	%
Convention Fécamp	77 000€		13€	6,6%
Augmentation TGAP	20 000€	97 000€	16€	8,1%
Projet déchetterie	25 000€	122 000€	21€	10,6%

## **3. Débat**

M. Gilles : Le passage à la TEOM ne permettrait-il pas de diminuer les impayés et d'éviter d'augmenter les tarifs ?

*M. Basille : le montant des impayés est de 1.3%, ça ne couvrirait pas le besoin*

*M. Niepceron indique que la REOM est plus juste que la TEOM*

*M. Remond invite les participants à regarder les valeurs locatives sur leur avis de taxe foncière*

*M. Hasard indique que, de plus, les valeurs locatives ne sont pas toujours à jour*

Mme Morisse : de quand date la dernière augmentation ?

*M. Remond répond qu'il n'y a pas eu d'augmentation depuis 7 ans*

M. Hasard : pourquoi ne pas avoir instauré une augmentation régulière ?

*M. Niepceron : la dernière augmentation proposée à 14% a été réduite à 6.6%, notamment grâce à la convention avec Fécamp qui a permis de ne pas augmenter le budget collecte*

Mme Hemnache : le projet de restructuration de la déchetterie est-il obligatoire ?

*M. Basille : ce projet répond à une obligation de mettre aux normes nos installations, notamment par rapport aux conditions de travail. Il permettra également de développer de nouvelles filières de recyclage pour répondre aux enjeux environnementaux et financiers (TGAP). Le regroupement des activités sur Goderville permettra également d'optimiser le fonctionnement.*

M. Hasard : pourquoi ne pas recourir à un autre budget pour couvrir ces augmentations?

*M. Remond explique que dans le cadre d'un SPIC (Service Public Industriel et Commercial) financé par une redevance, le budget déchets doit s'autofinancer. Sauf cas dérogatoires, le financement sur budget principal n'est pas possible.*

M. Hasard : il n'y a pas d'autre alternative pour 2021 mais on doit anticiper la suite

*M. Basille : il y a effectivement différentes pistes à explorer : outils, tarification...*

Mme Hemnache : il y a beaucoup de nouveaux élus dans la Commission, nous avons besoin d'éléments pour comprendre, il est importants d'explorer tous les chapitres

*M. Basille : nous avons souhaité avoir un représentant par commune, nous nous attacherons à fournir le maximum d'éléments de compréhension. Le coût du service déchets à l'avenir dépendra beaucoup de la qualité du tri des déchets recyclables. Nous reviendrons par exemple sur les refus de tri et l'impact sur le budget.*

*M. Hasard insiste sur l'importance d'avoir des explications claires pour transmettre aux communes*

**En conclusion, la commission acte les 3 niveaux d'augmentation qui seront proposés au prochain Conseil Communautaires. Un travail important doit commencer dès le début de l'année 2021 sur le sujet des déchets.**

*M. Basille remercie les participants. Clôture de la séance à 19h*